

DU LOGEMENT D'ABORD

• DU LOGEMENT D'ABORD

Le diplôme universitaire « Logement d'abord » est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenant·e·s concerné·e·s par la mise en place de cette nouvelle politique publique, qui vise à

Présentation

Le diplôme universitaire « Logement d'abord » est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenant·e·s concerné·e·s par la mise en place de cette nouvelle politique publique, qui vise à répondre aux problématiques de mal logement sur le territoire français (sans-abrisme, difficultés d'accès au logement de droit commun, situations d'expulsions, saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, rupture dans le parcours d'accès au logement, situations chroniques...). Cette nouvelle stratégie de lutte contre le sans-abrisme intervient dans un contexte marqué par la pérennisation du programme « Un chez soi d'abord » dans le champ de la santé mentale qui propose à des personnes avec troubles psychiques sévères en situation de sans-abrisme, d'accéder directement à un logement autonome, sans passer par les étapes intermédiaires « classiques » (hébergement d'urgence, logement d'insertion...), et sans condition concernant la stabilisation des troubles et le suivi de traitements.

La politique du logement d'abord s'inscrit dans un plan quinquennal (2018-2022). Sa mise en œuvre est déléguée aux territoires. Ainsi, la Métropole de Lyon en lien avec les services de l'État et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est, depuis 2018, engagée dans la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord » (comme 22 autres territoires qui ont été sélectionnés). Comme pour le dispositif un « chez soi d'abord » qui a été expérimental sur 4 sites et qui est maintenant pérennisé sur 20 sites, la politique de « logement d'abord » a vocation à se pérenniser après 2022. La Métropole et la DIHAL sont partenaires du projet.

De nouvelles pratiques d'accompagnement doivent ainsi être mises en œuvre, impliquant de repenser non seulement les relations entre professionnel·le·s et usager·ère·s dans une dynamique pluridisciplinaire, inclusive et participative, mais aussi les catégories d'appréhension des publics, et l'organisation des modalités d'accès aux services. Dans ce cadre, la compréhension et l'appréhension de la politique de « Logement d'abord » passe par le développement d'une critique documentée des modes de prises

Infos clés et site web

Lieu de la formation

Centre hospitalier Le Vinatier
95 bd Pinel
69678 - Bron

Public

Public ciblé

Le DU est ouvert aux professionnels de l'intervention sociales, aux intervenants en santé

Responsable(s) de la formation

[Bertrand Ravon](#) et [Nicolas Chambon](#) (Responsables universitaires)
[Elodie Gilliot](#) (Responsable pédagogique)

Contact secrétariat

[Orspere-Samdarra](#)
04.37.91.53.90
[Léa Aubry](#) (référente administrative)

Coût de la formation

3500€ en auto-financement ;
4800€ avec un financement de l'employeur.

en charge « classiques » et par la mise en œuvre d'une dynamique d'enquête coopérative en vue de repérer au sein de chaque milieu, les souhaits, les contraintes et les ressources disponibles. Il convient notamment de donner tout sa place aux « expériences usagères », c'est-à-dire à leur « expertise profane » : en effet, sans consentement de l'aide dont les bénéficiaires ont besoin, l'accompagnement ne peut pas se réaliser. L'enjeu est donc de les associer à la transmission des savoirs. C'est pourquoi ce DU entend mobiliser des usagers ou des « travailleurs pairs » (des anciens usagers devenus accompagnateurs de leurs pairs) en tant que formateurs, comme c'est déjà le cas par exemple dans des formations à l'éducation à la santé ou à la réduction des risques. Ces formateurs pairs seraient associés à un intervenant professionnel ou universitaire pour former un binôme enseignant.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Comprendre et appréhender la politique du « logement d'abord », les grands principes qui en découlent, et plus généralement les politiques nationales et européennes liées à l'habitat ;
- Décrire les formes d'habitat adapté ;
- Reconfigurer, adapter et personnaliser les pratiques professionnelles d'accompagnement en fonction des situations rencontrées ;
- Rendre compte de l'action auprès des personnes et des dispositifs concernées (usagers, associations, partenaires, services, collectivités territoriales, État, ...) ;
- Sensibiliser et informer les acteurs concernés (usagers, bénévoles, professionnels, cadres, chercheurs, élus, ...) du secteur d'activité en menant des recherches-actions-collaboratives ;
- Créer des formats de restitution adaptés.

Candidature

Modalités de candidature

Le dossier de candidature se compose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation articulée autour du cursus de formation et de l'expérience (bénévole, citoyenne, professionnelle) du candidat.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail (orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr ou lea.aubry@ch-le-vinatier.fr) avant le 14 juin 2021 pour la première session et avant le 15 septembre 2021 pour la seconde session de candidature. Après sélection des dossiers, les candidats recevront une réponse au plus tard le 2 juillet pour la première session et le 22 septembre pour la seconde session.

Programme

Chaque module est évalué en contrôle continu (note d'analyse ; mise en situation professionnelle ; cas pratique ; évènement de restitution). En lien avec les différents travaux réalisés tout au long du parcours et son expérience professionnelle, le / la candidat(e) réalise un **mémoire final de recherche**, lequel fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury mixte.

Compétences

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Analyser l'environnement social en réalisant une ethnographie et une cartographie des dispositifs existants par une immersion sur le terrain afin d'identifier les ressources du territoire et les besoins du secteur.
- Analyser la situation des bénéficiaires en réalisant un diagnostic auprès de ces derniers via des entretiens de recherche afin de cibler leurs besoins, leurs potentialités et leurs capacités .
- Instaurer une relation de confiance avec les bénéficiaires, en mettant en place des pratiques d'accompagnement sur mesure et non-coercitives (réduction des risques, rétablissement , pair-aidance), pour une aide plus efficiente et éthique.
- Prévenir les ruptures d'accompagnement en organisant un focus groupe composé de professionnels pluri-disciplinaires / institutionnels et autres aidants pour faire émerger des pistes de solutions et favoriser l'engagement des bénéficiaires.
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'accompagnement en s'appuyant sur les bénéficiaires et leurs propres expertises , afin de s'assurer que le plan d'action défini est en adéquation avec leurs besoins.
- Mobiliser et coordonner les acteurs du dispositif en mettant en place une veille préventive et réflexive, et en instaurant des réunions interpartenariales en vue de trouver collectivement des solutions concrètes aux problèmes des bénéficiaires, dans une démarche multi-référentielle .